



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel – ORVOEN Véronique - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande – GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy – CANTIE René

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

**VOTE DU**  
**COMPTE ADMINISTRATIF**  
**2013 DU BUDGET**  
**DE L'ASSAINISSEMENT**

Date de convocation : 14 février 2014

Marie-Pierre RIVIERE est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 29  
Nombre de votants : ..... 28

Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse du compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement qui est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 139 531,29 €  
Recettes : 133 448,26 €  
Soit un déficit de 6 083,03 €

Section d'investissement :

Dépenses : 122 030,23 €  
Recettes : 1 258 141,84 €  
Soit un excédent de 1 136 111,61 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur Le Maire ayant proposé de confier la Présidence à Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire et ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2013 du budget du service de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 24 février 2014

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140225-DE1421023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2014

Publication : 25/02/2014

